

# COMMUNAUTE DE COMMUNES MACONNAIS - VAL DE SAONE



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ du Mardi 14 Avril 2009 à Cruzille à 20 h

*Le Conseil de la Communauté de Communes du Mâconnais - Val de Saône s'est réuni à Cruzille sous la présidence de Madame Patricia CLEMENT, Présidente.*

Étaient présents : Mmes CLEMENT, CANITROT, BUE, DREVET, TROUSSEAU, GUICHARD, B. CHEVALIER et Mrs PENOT, GOYARD, GUILLET, MORNAND, CHERVIER, BALDASSINI, DEDIENNE, PRUDENT, F. CHEVALIER, CONRY, GALEA, LE GRAND DE MERCEY, DUMONT, ROBELIN, PHILIPPON, SURGAND, PERRIN, PEULET, DAILLY

### **1- Ecole de musique**

Madame Patricia CLEMENT présente au Conseil Communautaire un tableau comparatif, année par année, depuis sa création, de l'école de musique intercommunale : nombre d'élèves, coût total de fonctionnement, déficit, coût par habitant, coût par élève.

Un tableau comparatif des coûts notamment, d'autres écoles de musique environnantes, est également présenté.

Au vu de ces documents, il apparaît très nettement que le nombre d'élèves de l'école intercommunale diminue malgré les efforts fournis par sa Directrice. De plus, le déficit ne fait que croître ; par comparaison aux autres écoles, ce déficit est très largement supérieur.

Un débat s'installe sur le devenir de l'école.

Le Conseil de Communauté souhaite qu'une activité musicale subsiste pour les habitants du territoire. La Présidente indique que l'école de musique associative de Pont de Vaux serait favorable pour accueillir nos élèves, moyennant une participation de notre Communauté de Communes.

Cette probabilité est à l'étude avec la Préfecture.

Une proposition est alors mise au vote :

- fermeture de l'école de musique intercommunale au 31 Août 2009

- en contrepartie, recherche d'une école avoisinante pouvant accueillir les élèves du territoire de la Communauté de Communes.

Résultat du vote : 1 voix contre

2 abstentions

Une information sera faite rapidement aux enseignants ainsi qu'aux élèves et parents.

### **2-Contrat photocopieur**

Le contrat du photocopieur de la Communauté de Communes arrive à échéance, plusieurs commerciaux ont donc fait leur offre : Mr MOREL (Xerox), Mr PUY (Bourgogne Copie), Mr BENOIT (Votre Bureau) et Mr RODOT (Rex Rotary). Un tableau récapitulatif de ces offres a été distribué à chacun des membres du Conseil qui décide de laisser libre choix à Mme CLEMENT, Mr PERRIN et Mr MORNAND, Présidents des différents services utilisateurs de ce photocopieur.

### **3- Revenu de Solidarité Active (RSA)**

La Présidente rappelle que les communes n'ont pas la compétence pour monter les dossiers RSA contrairement au CIAS ; l'idée sera donc soumise au prochain Conseil de celui-ci. En cas de réponse négative, le montage de ces dossiers sera laissé à la CAF, la MSA ainsi qu'au Conseil Général.

### **4- Délibérations**

Les délibérations suivantes ont été prises à l'unanimité :

- La somme de 359,02€ est imputée en taxes et produits irrécouvrables incluant les impayés de l'école de musique et des garderies périscolaires
- La somme de 1088,55 € est versée à la garderie périscolaire de Saint Gengoux de Scissé au titre de l'année 2008
- Frais pour mission spéciale : remboursement déplacement Quiliano, la Communauté de Communes prend en charge les frais générés par la signature du pacte d'amitié (déplacement, hébergement, cadeaux, repas...)
- Plan Locale d'Urbanisme de la commune de La Salle : accord pour être informé de l'avancement de ce projet jusqu'à terme

### **5- Compte rendu réunion CDAI**

Le Conseil Général de Saône et Loire a invité Mme CLEMENT à participer à la réunion du 6 Avril 2009 concernant « La Convention Départementale d'Accompagnement des Intercommunalités ». Cette dernière consiste à soutenir les projets les plus intéressants pour le développement du département dont pourrait prétendre la maison Berry à Fleurville. Pour la période de 2009 à 2011, le Conseil Général met à disposition 10 million d'euros, il sera donc intéressant de remplir ce dossier avant le 30 Juin 2009 afin d'obtenir des subventions ultérieurement.

### **6- Recyclerie, étude du territoire**

La Communauté de Communes du Tournugeois, le SIRTOM de la Vallée de la Grosne et le SICTOM du Mâconnais viennent de s'associer afin d'étudier la faisabilité de la mise en place d'une recyclerie sur le territoire du Sud de la Saône et Loire. Cette étude sera menée en partenariat avec l'ADEME et le Conseil Général ; ce dernier prendra en charge 70% du coût de l'étude. Cette activité permettrait de revaloriser des déchets non recyclables (réfrigérateurs, machine à laver...) au lieu de les envoyer en enfouissement. Afin que l'étude porte sur un territoire cohérent, le groupement souhaiterait associer notre Communauté de Communes à cette réflexion. Le Conseil est appelé à voter : 3 voix contre  
6 abstentions

L'étude de faisabilité d'une recyclerie est donc acceptée. Madame CLEMENT fait également part d'un contact avec Monsieur JUVANON Christophe. Ce dernier l'a informé d'une proposition du SMET travaillant sur une usine de méthanisation. Cette solution présentée au SMEVOM serait conforme au plan départemental de traitement des déchets. Dossier à suivre.

### **7- Litige Dojo**

Madame Patricia CLEMENT rappelle les différents problèmes d'étanchéité rencontrés avec la toiture du dojo à Lugny. En effet, celle-ci étant dégradée, une première entreprise a été appelée à la réparer, en vain, puisque quelques temps après une deuxième entreprise a dû intervenir pour tenter de résoudre ce problème. Suite à ces deux interventions, la toiture n'étant toujours pas étanche, Groupama, assureur du dojo, a relancé les entreprises pour qu'une discussion amiable et une réparation à leur frais se mettent en place. N'ayant pas de réponse, Groupama propose à la Communauté de Communes de poursuivre les entreprises en justice : Monsieur LE GRAND DE MERCEY explique les contraintes et les aléas d'une action judiciaire eu égard au montant du litige (11 000 €). Le Conseil refuse donc cette proposition d'action judiciaire et qui souhaite une négociation amiable soit tentée avec rencontre des parties.

### **8- Conservatoire des sites naturels bourguignons**

Par courrier du 9 Avril 2009, la Communauté de Communes a reçu une proposition du Conservatoire des sites naturels bourguignons pour signer une charte d'adhésion afin que « La Boucherette » rejoigne les 32 sites Découvertes nature en Bourgogne. Ce réseau permet de faire connaître au grand public la bio-diversité bourguignonne et de proposer une offre touristique réfléchie à l'échelle locale et respectueuse des enjeux du développement durable, le Conseil accepte de signer cette charte. Par ailleurs, une journée porte ouverte de ces 32 sites est organisée le 6 Juin 2009 : il est donc proposé à Monsieur CONRY d'y participer ce qu'il accepte bien volontiers.

### **9- Communication 6<sup>ème</sup> Festival des Musiques Rares**

Monsieur Jean-Claude AMIOT, directeur artistique du Festival des Musiques Rares, propose de promouvoir activement ce 6<sup>ème</sup> Festival en occupant une boutique temporairement, située 65 Rue Philibert Laguiche du 26 au 30 Mai. En effet, cette opération s'était déjà avérée très fructueuse pour « Les Vendanges de l'Humour », le Conseil approuve cette idée. Cette opération sera conjointe avec les Caves de Lugny et Viré/Clessé. La décoration de la boutique utilisera les affiches des Caves et du Festival et la communication sera relayée par courriel et dans la presse. Une soirée d'invitation des sponsors, élus et personnalités qui aident à cette promotion du Festival sera organisée.

### **10- Garderie périscolaire de Lugny (bus)**

Le Jeudi 2 Avril 2009, les Maires respectifs des communes de Lugny, Cruzille, Burgy, Grevilly, Bissy la Mâconnaise et Chardonnay ainsi que Madame la Présidente se sont réunis afin d'exposer le problème de transport des enfants des communes rattachées à l'école de Lugny ainsi qu'à sa garderie. Aussi, par exemple, c'est le taxi PHILIBERT qui fait deux allers-retours Bissy/Lugny le matin et le soir afin de ramener les enfants à leur domicile. Un système de garderie « bus et taxis » est donc nécessaire à l'entrée et sortie de l'école primaire et maternelle. Monsieur CONRY et les Maires concernés souhaitent que cette garderie puisse être prise en charge par la Communauté de Communes, comme le sont toutes les garderies périscolaires classiques.

Les Maires de Montbellet et Viré connaissent la même problématique, limitée toutefois à leur seul territoire respectif.

Ils demandent donc à bénéficier de la même mesure.

Le Conseil de Communauté accepte que les trois garderies périscolaires « bus-taxis » soient dès la rentrée de Septembre 2009, gérées par la Communauté de Communes.

### **11- Questions diverses**

Monsieur PEULET indique qu'un projet similaire à celui de « la Villa Titus » est en cours de réalisation à côté de la ville de Pau. Les organisateurs de ce projet seront contactés afin d'avoir plus de précisions.

Une réunion spécifique à la présentation de la première phase de l'étude de faisabilité concernant l'aménagement des bâtiments à Fleurville est organisée le jeudi 23 avril à 18h à Lugny, il faudra que le Conseil de Communauté se positionne sur les activités à privilégier sur cette structure.

Des dépliants ainsi que des affiches du 6<sup>ème</sup> Festival des Musiques Rares ont été distribués à chaque commune.

**PROCHAIN CONSEIL DE COMMUNAUTE  
LE JEUDI 28 MAI  
A 20H A CLESSE**

Patricia CLEMENT  
Présidente